Fin du cours 5 - L'ÉGLISE FRANQUE

III La réforme carolingienne du clergé régulier

B) Benoit d'Aniane

Les objectifs de la réforme menée par Benoit d'Aniane sont difficiles à réaliser: 20 ans plus tard, un concile réuni en 836 doit réitérer l'interdiction faite aux moines de mener des affaires séculières hors du monastère, ce qui confirme qu'ils ne respectent pas l'enfermement (l'obligation de vivre dans la clôture).

MAIS en 847 un nouveau concile autorise officiellement les moines à desservir des paroisses. La volonté politique doit se montrer pragmatique ...et faute de curés on prend des moines...!!

Toutefois la réforme monastique ne peut pleinement se comprendre sans tenir compte des rapports de plus en plus étroits qui sont établis avec la royauté, en relation directe avec le rôle joué par les moines dans la société carolingienne. Il se produit en fait un véritable échange de dons entre les moines et le pouvoir séculier. (on rejoint le système d'échange / dons-contredons qui est au fondement des relations entre les hommes au Moyen Âge et nourrit la manière de gouverner)

C- Les liens privilégiés entre les monastères et la royauté

Les moines doivent théoriquement consacrer leur temps à **prier**, car leur prière est réputée être plus efficace que celle des autres hommes d'Église. Ils prient pour le salut de l'empereur, de sa famille et pour la stabilité de son règne. Cette mission a pris encore plus d'importance avec la réforme de Benoît d'Aniane.

Ils accueillent la cour (le palais) lorsqu'elle se déplace, et les **monastères royaux** les plus riches sont également tenus de contribuer matériellement à la sécurité de l'Empire en fournissant provisions, voire des hommes armés pour le service d'ost.

En échange de ces services, les monastères reçoivent des dons royaux (terres, *villae*, églises) que l'on connaît grâce aux <u>diplômes</u> conservés par les moines eux-mêmes comme des titres de propriété.

L'époque carolingienne voit aussi la généralisation du statut d'**immunité** qui était apparu à l'époque mérovingienne (voir celui de St Maur des Fossés dans vos livrets de TD).

Il s'agit d'un privilège qui exempte les moines de payer des impôts, des taxes à quiconque et qui interdit à tous les agents royaux de pénétrer sur les terres du monastère immuniste. L'administration des terres et des paysans qui y vivent et y travaillent pour les moines, la justice et la levée des troupes que doivent les monastères au roi sont alors déléguées aux

moines, qui confient ces tâches à un laïc, qu'on appelle l'avoué (nommé par le roi cependant). Au départ l'immunité ne concernait que quelques monastères, mais à partir de Charlemagne presque tous en bénéficient.

Ces relations étroites créent un rapport de collaboration entre les rois Carolingiens (mais aussi les membres de la haute aristocratie) et les moines. Dans le cas des monastères royaux, c'est le roi qui nomme les abbés, normalement parmi l'aristocratie de son entourage. Dans de nombreux cas il s'agit d'un « abbé laïc », une invention carolingienne. L'aristocrate qui a reçu un honor d'abbé laïc ne se fait pas moine pour autant : mais il perçoit les revenus du monastère sans y résider et sans abandonner son mode de vie (il peut bien sûr être marié).

Pour diriger la communauté cet abbé nomme alors un prieur, qui lui est un moine. Cet abbé laïc a malgré tout autorité sur les autres moines mais il n'a pas le prestige ni les fonctions politiques d'un véritable abbé. Éginhard a ainsi reçu au cours de sa vie plusieurs honneurs simultanés d'abbé laïc, sous Charlemagne puis sous Louis le Pieux, mais il ne s'est fait moine que dans les dernières années de sa vie, après la mort de sa femme.

Les monastères apparaissent donc comme des points d'appui du pouvoir royal, en vertu d'un échange de services entre les moines et le souverain. La protection royale accordée en échange des prières des moines représente pour les communautés une garantie d'autonomie, mais aussi d'expansion économique et foncière, car le souverain est leur plus grand pourvoyeur de biens.

Conclusion

La « mise en ordre carolingienne » visait en premier lieu l'Église, qui se prêtait particulièrement bien (mieux que la société laïque, elle aussi visée) à l'injection de plus de « hiérarchie » en son sein : la hiérarchie ecclésiastique existait déjà en théorie, mais en pratique elle s'était affaiblie. Comme le programme carolingien était largement l'œuvre des hommes d'Église, on pouvait en outre s'attendre à un bon accueil de la part des moines et des clercs. Le problème venait des contradictions inhérentes à la mise en œuvre de ce programme.

Mettre chacun à sa place, les inférieurs subordonnés aux supérieurs, assigner aux clercs la principale mission d'encadrer les laïcs, aux moines la principale mission de prier pour tous... Les failles du système apparaissent assez vite. Il y a un acteur que j'ai peu évoqué, c'est le pape, qui n'a guère d'autorité sur les évêques en dehors de ceux de Rome. L'empereur lui

¹ Avoué = dans le ressort d'une immunité, laïc remplissant les fonctions militaires et judiciaires à la place de l'ecclésiastique immuniste.

attribue la primauté théorique sur l'Église mais Charlemagne se permet à l'occasion de lui imposer une politique religieuse, Louis le Pieux se mêle de contrôler les élections des papes qui par ailleurs contribuent à sa déposition en 833. Or les papes commencent à revendiquer une place supérieure avec plus de vigueur dans la seconde moitié du IX s et surtout au X lorsque le pouvoir carolingien s'affaiblit après le règne chaotique de Louis le Pieux et le partage de Verdun. (cf La papauté dans Pierre Riché, *Les Carolingiens*, p. 279-284.)

Certains moines assurent l'encadrement pastoral des fidèles, faute de personnel séculier en nombre suffisant. Les clercs et surtout les évêques sont tellement mêlés aux laïcs, avec qui ils partagent le pouvoir sur les hommes, qu'ils s'en distinguent très mal. En fin de compte règne... un certain désordre! et ceux dont on ignore tout, ce sont les laïcs ordinaires et la façon dont ils assimilent les objectifs de la réforme à l'échelle de leur vie quotidienne et de leur piété personnelle.

Cet héritage carolingien a finalement conduit l'Église de Rome à une crise autour de l'an mil. Mais il est vrai qu'avant cela, en s'entraidant, les deux puissances (Empereur et Eglise) ont accru leur propre pouvoir et ont largement dessiné les contours de la société chrétienne médiévale qui s'épanouit par la suite pour former la chrétienté au sens religieux mais aussi territorial du terme.